



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2001

Original: français

Cinquante-cinquième session

Point 114 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Lettre datée du 8 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration du Conseil publiée le 8 février 2001 par la présidence du Conseil de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, concernant la Birmanie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de la Suède auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pierre **Schori**

**Annexe à la lettre datée du 8 février 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 8 février 2001 par la présidence
du Conseil de l'Union européenne,
au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne (UE) se félicite des premiers contacts qui ont été établis entre le Conseil d'État pour la paix et le développement (SPDC) et Mme Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD). L'UE considère que cette évolution est la plus intéressante qui soit intervenue depuis 1990. Elle doit être encouragée.

En même temps, l'UE note que la situation politique en Birmanie/au Myanmar demeure préoccupante. Elle souligne que des mesures concrètes doivent être prises pour favoriser la réconciliation nationale, la démocratie et le respect des droits de l'homme, conformément à la position commune de l'UE et aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'UE espère sincèrement que les premiers contacts confidentiels qui ont eu lieu entre le SPDC et la NLD permettront d'accomplir de réels progrès dans ces domaines. L'UE se déclare prête à apporter son concours pour que ces contacts s'intensifient. L'UE se réjouit également de la libération récente d'un certain nombre de militants de l'opposition.

L'UE rappelle qu'elle soutient fermement les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Tan Sri Razali Ismail, auquel la troïka a rendu visite dans le cadre de sa mission à Rangoon/Yangon.

L'Union européenne se félicite des contacts que la troïka a eus avec toutes les parties lors de la visite qu'elle a effectuée en Birmanie/au Myanmar du 28 au 31 janvier 2001.

La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la République tchèque, pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.